



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 18 septembre 2018
19 heures 00

GF/CC

N° 002339

Ressources
Humaines - Tableau
des effectifs.

Affiché le :

Le mardi 18 septembre 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 12 septembre 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. André LECOURT (3e Adjoint) donne pouvoir à M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint)

ABSENTS : M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant le tableau d'avancement de grade 2018 soumis à l'avis de la Commission administrative paritaire du Centre de gestion de Vaucluse du 26 juin 2018.

Madame le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi de 1984 précitée, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Elle propose d'ouvrir à compter du 1^{er} octobre 2018, les postes nécessaires aux avancements de grade prononcés après avis de la CAP de catégorie C.

LE CONSEIL A L'UNANIMITÉ

CREE, à compter du 1^{er} octobre 2018, les postes à temps complet suivants :

- 1 poste d'Adjoint administratif Principal 2^{ème} classe, Filière administrative, catégorie C
- 2 postes d'Adjoint administratif Principal 1^{ère} classe, Filière administrative, catégorie C

- 7 postes d'Adjoint technique Principal 2^{ème} classe, Filière technique, catégorie C
- 3 postes d'Adjoint technique Principal 1^{ère} classe, Filière technique, catégorie C
- 2 postes d'Adjoint d'animation Principal 1^{ère} classe, Filière animation, catégorie C
- 1 poste d'Adjoint du patrimoine Principal 2^{ème} classe, Filière culturelle, catégorie C
- 1 poste d'Agent spécialisé des écoles maternelles Principal 1^{ère} classe, Filière sociale, catégorie C

SUPPRIME, à compter du 1^{er} octobre 2018, les postes à temps complet suivants :

- 4 postes d'Adjoint administratif, Filière administrative, catégorie C
- 12 postes d'Adjoint technique, Filière technique, catégorie C
- 2 postes d'Adjoint d'animation, Filière animation, catégorie C
- 1 poste d'Adjoint d'animation Principal 2^{ème} classe, Filière animation, catégorie C
- 3 postes d'Agent spécialisé des écoles maternelles Principal 2^{ème} classe, Filière sociale, catégorie C

PRECISE que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront aux cadres d'emplois concernés.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2018 – Section de fonctionnement - Chapitre 012.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI